VILLE DE BEAUPRÉ

LE 1ER OCTOBRE 2013

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beaupré, 3 rue de Fatima Est, mardi, le 1er octobre 2013 à 20 h, à laquelle sont présents :

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Serge Simard, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : M. Pierre Renaud, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller

6335-011013 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par M. Jean-François Duclos et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

. Rapport des permis septembre 2013

ADMINISTRATION

. Rapport budgétaire septembre 2013

6336-011013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 SEPTEMBRE 2013**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme Lise Pelletier appuyé par M. Éric Desaulniers et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2013.

6337-011013 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Jean-François Duclos, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1301617 à 1301684	332 957,20 $
Numéros 1301685 à 1301688	61 029,53 $
Numéros 1301689 à 1301723	61 222,04 $
Numéros 1301724 à 1301781	54 537,17 $

6338-011013 **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – BUDGET RÉVISÉ AU 5 SEPTEMBRE 2013 ET ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par Mme Lise Pelletier, appuyé par M. Jean-François Duclos et résolu unanimement d'adopter le budget révisé en date du 4 septembre 2013 de l'Office municipal d'habitation de Beaupré pour l'exercice 2013 :

Revenus	76 773,00 $
Dépenses	112 089,00 $
Déficit	(35 316,00 $)

Répartition du déficit

SHQ 90%	31 784 $
Ville de Beaupré 10%	3 532 $

6339-011013 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1166 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1166 intitulé « Règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation. »

6340-011013 **PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉ** (gaz à effet de serre)

Attendu que la Ville de Beaupré a participé au *Programme Climat municipalités* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

Attendu que la Ville de Beaupré a réalisé un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et un plan d'action afin de contrôler et réduire lesdites émissions de GES;

Attendu que le plan d'action pour la réduction de GES de la Ville de Beaupré a été déclaré conforme le 13 août 3013 par le MDDEFP;

Attendu que le MDDEFP exige une copie certifiée d'une résolution adoptée par le conseil de la Ville ratifiant la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des GES;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par M. Éric Desaulniers et résolu unanimement de s'engager à :

Mettre en place les actions énumérées dans le plan d'action visant la réduction des émissions de GES suivant l'échéancier donné;

Réduire de 20 % (66,4 tonnes) d'ici 2020 ses émissions de GES corporatives estimées à 332 tonnes d'équivalent CO_2, par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009, selon le rapport du consultant YHC Environnement et déclaré conforme par le MDDEFP.

Réduire de 20 % (3 525 tonnes) d'ici 2020 ses émissions de GES de la collectivité estimées à 17 625 tonnes d'équivalent CO_2, par rapport à l'inventaire des émissions de GES de 2009 selon le rapport du consultant YHC Environnement et déclaré conforme par le MDDEFP.

6341-011013 **GUIDE DU MONT STE-ANNE**

Publicité le journal « Le Guide du Mont Ste-Anne »

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité d'un format maximum d'une (1) page couleur au coût de 1 900,00 $ plus les taxes applicables.

6342-011013 **DEMANDE D'APPUI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR UN AMENDEMENT LÉGISLATIF EN MATIÈRE DE RELATION DU TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION APPLICABLE À LA VILLE**

Il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement de demander l'appui de l'Union des municipalités du Québec afin de requérir du gouvernement du Québec un amendement législatif visant à inclure les municipalités au paragraphe 8 de l'article 19 de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre pour leur permettre de réaliser des travaux sur leurs bâtiments avec les mêmes pouvoirs en ce domaine que les commissions scolaires et les établissements publics du réseau de la santé, ainsi que demander l'appui des municipalités québécoises à cette démarche.

6343-011013 **DÉCÈS DE MME NANCY TREMBLAY**

Il est proposé par Mme Lise Pelletier, appuyé par M. Serge Simard et résolu de verser un don au montant de 50 $ à la Fabrique de Saint-Joachim, selon la volonté de la famille, suite au décès de Mme Nancy Tremblay.

6344-011013 **ABROGER LA RÉSOLUTION # 6302-090913 (USAGE CONDITIONNEL – AMBULANCES CÔTE-DE-BEAUPRÉ – 51 RUE STE-MARGUERITE)**

Il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par M. Éric Desaulniers et résolu unanimement d'abroger la résolution #6302-090913 adoptée le 9 septembre 2013.

20h 23 Monsieur Serge Simard se retire considérant son intérêt dans le prochain sujet.

6345-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE IV (BLOC D-2) ET DÉROGATION MINEURE 80 BOUL. BÉLANGER**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 21 janvier 2013 pour une

demande de permis pour la construction de 12 unités de condos et reconnu comme étant le bloc D-2 dans la phase IV du Faubourg de la Crête;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

Attendu que ce bâtiment constitue le second d'une série de 4 en front du boulevard Bélanger;

Attendu que la hauteur du bâtiment n'est pas conforme à la norme prévue au règlement de zonage, soit 11,53 mètres au mi-faîte, alors que la hauteur maximale est de 10 mètres;

Attendu que les membres du comité sont d'avis d'accorder une dérogation mineure, pareille à celle accordée au bloc D-1 afin de prescrire à 11,6 mètres la hauteur du bâtiment au lieu de 10 mètres;

Attendu qu'une dérogation mineure ne dérogerait pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concernerait ni l'usage ni la densité d'occupation du sol;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver les plans de construction préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 21 janvier 2013 et d'accorder une dérogation mineure conformément au Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement portant le numéro 970 à l'égard de l'immeuble qui sera construit sur le lot projeté 5 368 843 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency afin de prescrire à 11,6 mètres la hauteur du bâtiment au lieu de 10 mètres, telle que prescrite par l'article 5.1.2 du Règlement de zonage relativement à la zone 53-H.

20 h 25 Retour de M. Serge Simard

6346-011013 **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1167**

Il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1167 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de construction numéro 969 pour ajouter l'obligation d'installer des toilettes à faible débit dans une nouvelle construction. »

6347-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 (120, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 12 mars 2010 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg

de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 120, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6348-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION – FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 3 (130, RUE DE LA PIONNIÈRE)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par Stéphane Rioux datés du 6 septembre 2013 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 130, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6349-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (336 À 348, RUE DES MÉSANGES)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui auront comme numéros civiques 336, 340, 344 et 348, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés

dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6350-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION – VILLAS MONT STE-ANNE (400 À 412, RUE DES MÉSANGES)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble de 4 logements compris dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui auront comme numéros civiques 400, 404, 408 et 412, rue des Mésanges;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujetti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont analysé les plans déposés suivant les dispositions du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et qu'elle s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce projet domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6351-011013 **PROJET DE CONSTRUCTION – PIGNONS-SUR-MONT PHASE 2 (60-70, RUE DES PIGNONS)**

Attendu que l'entreprise Construction et rénovation Claude Martin a déposé les plans datés du 13 septembre 2013pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui seront désignées comme étant les 60 et 70, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les projets sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que les constructions s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6352-011013 **PIGNONS-SUR-MONT PHASE 3A – AUTORISATION À SIGNATURE – ACQUISITIONS DE TERRAINS**

Attendu la construction des rues de la phase 3A du projet domiciliaire Pignons-sur-Mont;

Attendu la signature du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre la Ville de Beaupré et Placements PM inc.;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des lots et de toutes les servitudes requises;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par M. Jean-François Duclos et résolu unanimement :

a) d'acquérir les lots 5 272 952, 5 272 946, 5 272 949, 5 272 950 à titre de cession de rues;

b) d'acquérir le lot 5 256 681 à titre de cession pour fins de parc;

c) d'acquérir le lot 3 681 910 sur lequel est érigé le bassin de rétention du projet Pignons-sur-Mont;

d) d'acquérir une servitude d'égouts sur les lots 5 256 591 et 5 256 593;

e) d'acquérir un droit de passage temporaire sur les lots 3 681 907, 3 681 923, 3 681 906, 3 681 909, 5 256 602)

f) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des lots ci-dessus mentionnés, des servitudes et droit de passage temporaire, le tout conditionnellement à l'exécution de toutes les conditions prévues au protocole d'entente signé par Placements PM inc. et la Ville de Beaupré, à l'approbation provisoire des travaux par la firme d'ingénieurs BPR et sur la recommandation de M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu;

g) d'autoriser Placements PM inc. à faire exécuter les travaux de correction au bassin de rétention situé sur le lot 3 681 910.

6353-011013 **PIGNONS-SUR-MONT PHASE 3A – RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par M. Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et/ou Mme Johanne Gagnon à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement au projet « Pignons-sur-Mont Phase 3A ».

6354-011013 **PIGNONS-SUR-MONT PHASE 3A – OUVERTURE DE RUES**

Attendu que le conseil désire décréter l'ouverture de 4 rues dont 3 nouvelles qui doivent être nommées;

Attendu que l'assiette des rues sera cédée à la Ville par contrat notarié;

Attendu que les noms des rues dans ce projet reprennent des noms de certains personnages d'une ancienne émission de télé connue sous le titre « Rue des Pignons »;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de retenir les toponymes suivants : rue Milot, rue Bousquet et rue Berrichon;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Pelletier, appuyé par M. Éric Desaulniers et résolu unanimement, que le conseil décrète, conditionnellement à la cession desdites rues, l'ouverture des rues suivantes :

Rue Milot (lot 5 272 946);
Rue Bousquet (lot 5 272 949);
Rue Berrichon (lot 5 272 950);

Rue des Pignons (lot 5 272 952), soit la continuité de la rue construite lors des phases I et II.

6355-011013 **ACQUISITION DU LOT 3 681 912 POUR RELIER LE BASSIN DE LA SABLIÈRE ET LE BASSIN PIGNONS-SUR-MONT**

Il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par M. Éric Desaulniers et résolu unanimement :

a) de mandater Me Jean-François Gauthier, notaire afin de préparer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 3 681 912 pour des fins d'utilités publiques pour la somme de 725,00 $ plus les frais à la charge de la Ville;

b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

c) d'abroger la résolution #6290-030913 adoptée le 3 septembre 2013.

6356-011013 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 4 – AUTORISATION À SIGNATURE – CESSIONS DE RUES LOTS : 5 368 886 ET 5 368 889**

Attendu la construction des rues de la phase 4 du projet domiciliaire Faubourg de la Crête;

Attendu la signature du protocole d'entente relatif à des travaux municipaux entre la Ville de Beaupré et Lancar Immobilier inc.;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des lots 5 368 886 et 5 368 889 et d'obtenir toutes les servitudes d'égout pluvial et de fossé requises sur les lots 5 368 882, 5 368 883, 5 368 844, 5 368 888 et 5 368 841;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par Mme Lise Pelletier et résolu unanimement :

a) d'acquérir les lots 5 368 886 et 5 368 889 à titre de cession de rues et d'obtenir toutes les servitudes d'égouts pluviaux requises sur les lots 5 368 882, 5 368 883, 5 368 844, 5 368 888 et 5 368 841;

b) d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition des lots et des servitudes ci-dessus mentionnés, le tout conditionnellement à l'exécution de toutes les conditions prévues au protocole d'entente signé par Lancar Immobilier inc. et la Ville de Beaupré, à l'approbation provisoire des travaux par la firme

d'ingénieurs BPR et sur la recommandation de M. Richard Lampron, directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

6357-011013 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 4 – RÉCEPTION PROVISOIRE DES OUVRAGES**

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par M. Jean-François Duclos et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux et/ou Mme Johanne Gagnon à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages relativement au projet « Faubourg de la Crête Phase 4A ».

6358-011013 **FAUBOURG DE LA CRÊTE PHASE 4 – OUVERTURE DE RUES**

Attendu que le conseil désire décréter l'ouverture de 2 rues dont 1 nouvelle qui doit être nommée;

Attendu que l'assiette des rues sera cédée à la Ville par contrat notarié;

Attendu que les noms des rues dans ce projet reprennent des noms de pistes de ski de Station Mont Ste-Anne;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis de retenir les toponymes suivants : rue de la Traverse;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par M. Jean-François Duclos et résolu unanimement, que le conseil décrète, conditionnellement à la cession desdites rues, l'ouverture des rues suivantes :

Rue de la Traverse (lot projeté: 5 368 886);

Rue de la Super S (lot 5 368 889), soit la continuité de la rue construite lors des phases III-B et III-C.

6359-011013 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE LEVAGE ET ACCESSOIRES**

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour la fourniture d'un système de levage et accessoires;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation;

b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :

- UAP NAPA Pièces d'auto Rémi Ferland Ste-Anne-de-Beaupré;
- Outils Plus M.J. inc.
- Groupe NCS inc.

6360-011013 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT RUES BEAU-LIEU, BEAU-SÉJOUR, BEAU-MONT ET BEAU-SOLEIL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer le contrat de déneigement pour les années suivantes :

- 2013-2014 6 190,38 $ plus taxes
- 2014-2015 6 314,19 $ plus taxes
- 2015-2016 6 440,47 $ plus taxes

6361-011013 **DÉCORATIONS LUMINEUSES – PLACE DES GÉNÉRATIONS ET PONT TASCHEREAU**

Il est proposé par M. Éric Desaulniers, appuyé par M. Serge Simard et résolu unanimement :

a) d'abroger la résolution #6317-090913 adoptée le 9 septembre 2013;

b) d'acheter six (6) décorations lumineuses pour Place des Générations soit le modèle « Tombée d'étoiles » au coût de 4 482,00 $ et quatre (4) pour le Pont Taschereau soit le modèle « Virvolte d'étoiles »au coût de 3 204,16 $ (excluant les taxes);

c) d'appliquer le bon d'achat de 1 000 $ sur lesdits achats.

EMBAUCHE PERSONNEL HIVERNAL

Reporté

6362-011013 **ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVENTIONNISTE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer ladite entente.

6363-011013 **CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PRÉVENTIONNISTE M. PATRICK GOUPIL**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et le directeur générale, M. Roch Lemieux à signer le contrat de travail de M. Patrick Goupil à titre de Directeur du service de sécurité incendie et préventionniste.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- Le lavage des rues – poussière;
- Lumière des piétons à la pharmacie sur le boul. Ste-Anne;

- Élections municipales à la polyvalente

6364-010913 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Jean-François Duclos, appuyé par M. Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 55.

Michel Paré Maire	Johanne Gagnon, greffière et Directrice générale adjointe